

ARRETE DU MAIRE

N° 2024- 444

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons _____ groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné Elodie ZOUBER LACASSIN, Présidente de l'APEL Saint Denys - Saint Joseph

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000) l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à La Salle de l'Etoile

A l'occasion de : Téléthon 2024

Du 06.12.24 18h00 au 07.12.24 00h30.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

**APEL SAINT DENYS
SAINT JOSEPH
30-32 rue du moulin
13160 Châteaurenard**

Le 28 Novembre 2024
Signature :



ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,
Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,
Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),
Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

Mme Elodie ZOUBER LACASSIN Présidente de l'APEL Saint Denys - Saint Joseph

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3eme groupe

Du 06/12/2024 - 18h00 au 07/12/2024 - 00h30.

A l'occasion de Téléthon - salle de l'Etoile

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

PUBLIÉ LE
03 DEC. 2024

Fait à Châteaurenard, le 28 NOV. 2024
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAUVET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé.

LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS